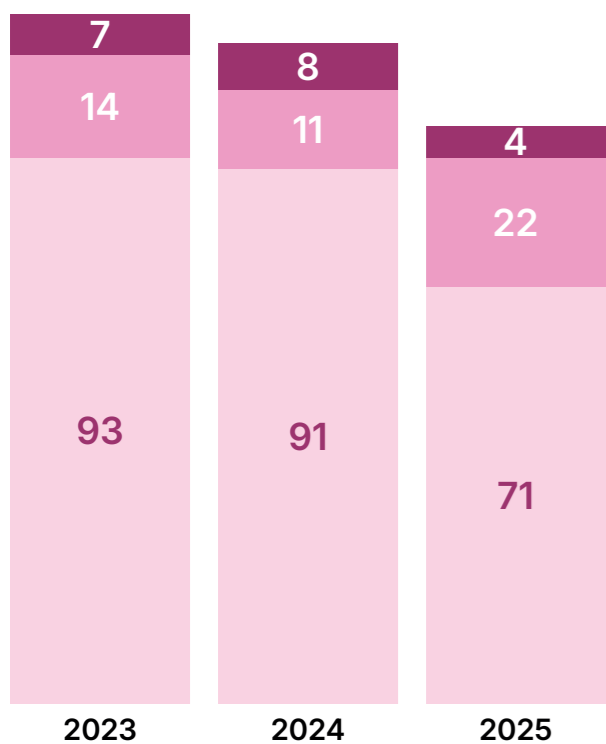


## Évolution des accueillantes en milieu familial

Le nombre important de sorties résulte du fait que les communes dites de l'ASSAGIE ont quitté l'AJEMA au 31 juillet 2025 et les accueillantes en milieu familial (AMF) domiciliées sur le périmètre également.



■ Accueilantes ■ Départs ■ Engagements

## Conventions inter-réseaux

Le Réseau AJEMA est signataire de 8 conventions inter-réseaux qui regroupent 140 communes.

Il s'agit des réseaux suivants :

- AJERCO (Cossonay et environs)
- AJOVAL (Orbe-La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre-Sainte)
- ASSAGIE (Aubonne et environs)
- Dame-Tartine (Yens et environs)
- Nyon-Ville
- Toblerones (Gland-Prangins et environs)

Ces conventions permettent, à certaines conditions, que des familles résidant dans une commune faisant partie du Réseau AJEMA bénéficient d'un placement au sein d'une structure d'accueil de l'un de nos réseaux partenaires et vice versa.

## Entreprises partenaires

Le Réseau AJEMA a un partenariat avec les entreprises suivantes :

- L'Ensemble Hospitalier de la Côte;
- La Fondation SILO;
- L'Institution de Lavigny (jusqu'au 31 juillet 2025);
- Le Groupe Romande Energie;

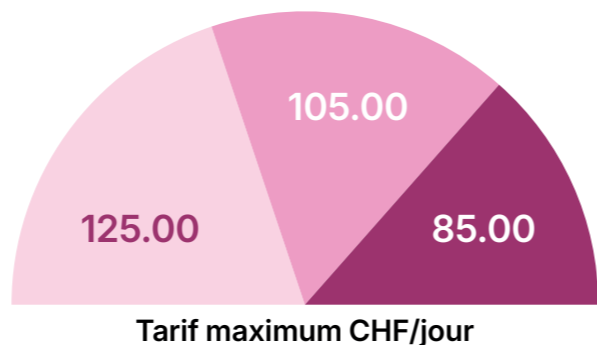
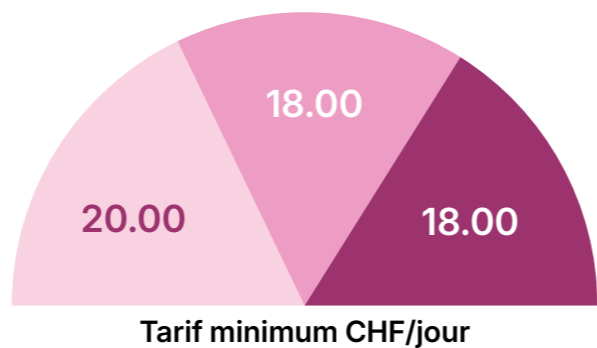
qui participent financièrement aux coûts du réseau lors du placement des enfants de leurs employé-e-s.

## Heures facturées

Heures d'accueil	2023	2024	2025
	39 545	41 860	24 353
Pourcentage des heures totales	1.25%	1.24%	0.76%

## Tarifs

La redevance est fixée en fonction des revenus du ménage.



■ Présoolaire ■ Parasolaire ■ Familial

## Tarifs

Le coût du déficit horaire facturé aux communes par type de prestation a évolué de la manière suivante de 2023 à 2025.

Type	2023	2024	2025
Collectif préscolaire	5.08	5.82	5.49
Collectif parasolaire	3.55	4.20	4.40
Accueil familial	3.55	5.18	5.08

Évolution des charges par type d'accueil liées au fonctionnement des structures (sans les coûts administratifs du Réseau et autres).

Type	2023	2024	2025
Accueil collectif préscolaire	18 160 647	20 553 738	22 069 775
Accueil collectif parasolaire	18 704 133	20 572 136	19 290 267
Accueil familial préscolaire et parasolaire	5 921 329	6 004 166	5 152 300

## Site et LinkedIn

Pour plus d'informations et retrouver toutes nos actualités, consultez notre site internet ([www.arasmac.ch](http://www.arasmac.ch)) et suivez-nous sur LinkedIn.



▲+27.4%



▲+10.5%



## Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonnes-Cossonay

Toutes les informations non présentées dans ce Rapport de Gestion (Autorités politiques, organigramme, comptes 2025) sont disponibles sur notre site internet ([www.arasmac.ch](http://www.arasmac.ch)).

**ARASMAC**  
Direction Générale  
Rue de Couvaloup 10  
1110 Morges  
+41 21 804 98 98  
arasmac@aras-vd.ch

**AAS Cossonay**  
Rue des Laurelles 5  
1304 Cossonay  
+41 21 804 98 70  
aas.cossonay@aras-vd.ch

**AAS Morges**  
Avenue de Lonay 2bis  
1110 Morges  
+41 21 828 04 60  
aas.morges@aras-vd.ch

**CRD Morges**  
Rue de Couvaloup 10  
1110 Morges  
+41 21 804 98 98  
crd.morges@aras-vd.ch

**Valérie Induni**  
Présidente du Comité de direction  
**Anthony Vieira**  
Directeur

**ARASMAC**

AAS - AFJ - AJEMA - CRD - CSR

Version numérique du rapport:



## Ressources Humaines

Baisse de 12% des effectifs et de 12.3% des EPT en 2025. Le taux de télétravail se maintient à 56%.

Structure	2024	2025
CSR	32.55 EPT 40 personnes	33.05 EPT 40 personnes
CRD	2.1 EPT 3 personnes	2.9 EPT 4 personnes
AAS	12.8 EPT 18 personnes	13 EPT 17 personnes
AMF	91 EPT 91 personnes	71 EPT 71 personnes*
ARASMAC	11.45 EPT 14 personnes	11.35 EPT 14 personnes
AJEMA/AFJ	7.55 EPT 12 personnes	6.8 EPT 10 personnes
Total	157.45 EPT 178 personnes	138.1 EPT 156 personnes

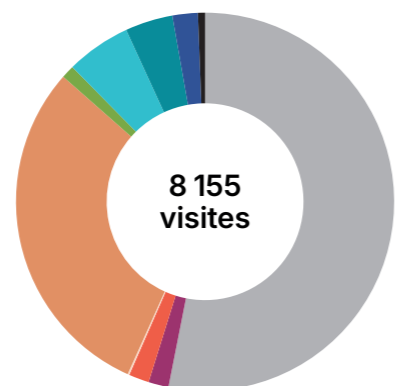
## Télétravail

Catégorie	2024	2025
Collaborateurs-rices	87	85
Collaborateurs-rices en TLT	49	48
Total en %	56	56

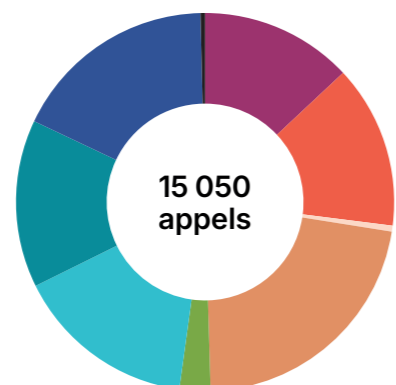
## Réception



▲+9.85%



▼-13.20%



- Résolu à la réception
- Renvoi à un autre moment
- ARASMAC Direction
- AJEMA/AFJ
- CSR Admin
- CSR Social
- CRD
- AAS
- Autres services ext.
- Borne d'annonce

## Chiffres clés ARASMAC



56 communes



89 362 habitant-e-s dans le district de Morges



28 ans d'activité



156 collaborateurs-rices, dont 71 AMF

## CSR

17 enquêtes effectuées	53 aides casuelles
373 mesures d'insertion sociale	30-34 tranche d'âge la plus représentée



## CRD

7 227 factures de frais médicaux remboursées	2 693 factures de frais de garde remboursées
177 visites reçues	2 646 appels traités
341 dossiers actifs	



## AAS

2 agences	8 745 mails
3 574 demandes de prestations	5 876 passages en agences
9 659 appels téléphoniques répondus	



## AJEMA/AFJ

2 661 contrats actifs	512 places en préscolaire
912 places en parasolaire	27 structures d'accueil avec l'AFJ
23 communes*	



## Rapport de gestion 2025

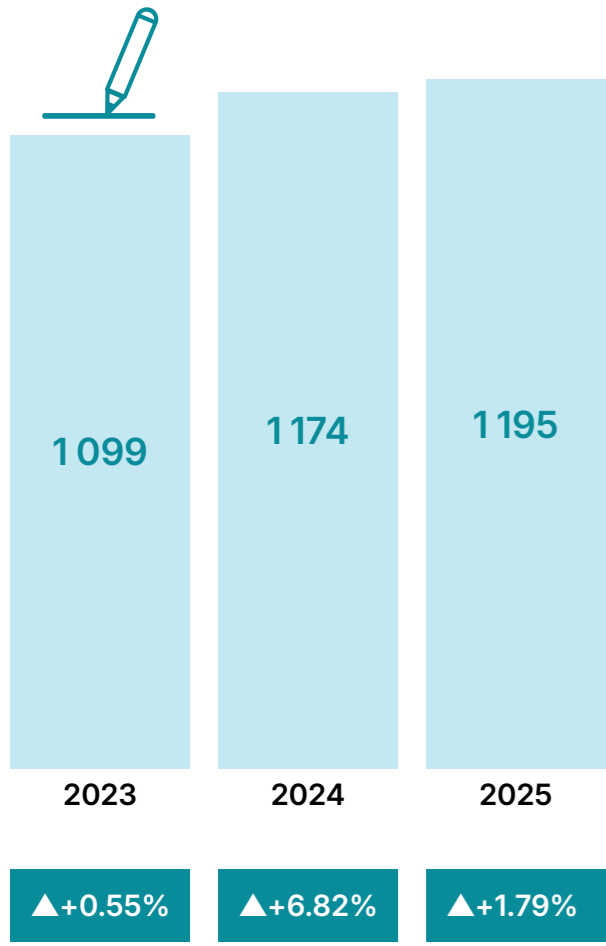
Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay

**ARASMAC**

AAS - AFJ - AJEMA - CRD - CSR

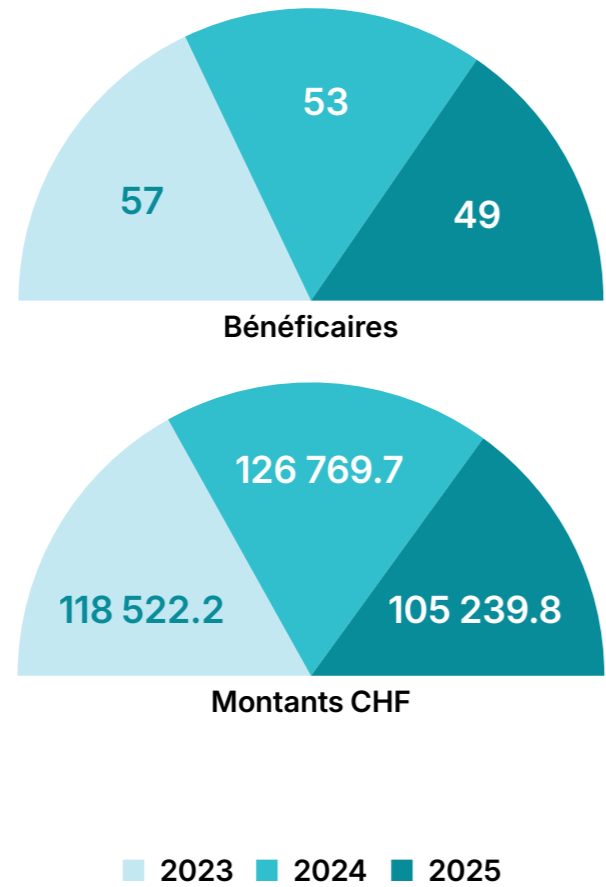
\*suite au départ des 11 communes ASSAGIE au 31.07.2025.

## Évolution des dossiers RI



## Aides casuelles

Une aide casuelle est une prestation financière ponctuelle octroyée à des personnes ne bénéficiant pas du RI.



## Mesures d'insertion sociale

Les mesures d'insertion sociale (MIS) contribuent de manière significative à la réinsertion sociale et professionnelle d'une partie de notre public. Elles sont des outils majeurs dans l'accompagnement des bénéficiaires du RI.

Socioprofessionnelles	180	107	108
Familles	13	16	21
Transition	42	31	35
Capacités de base	24	29	26
Rétablissement du lien social	88	90	133
Individualisées	59	47	50
<b>Total</b>	<b>406</b>	<b>320</b>	<b>373</b>
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>

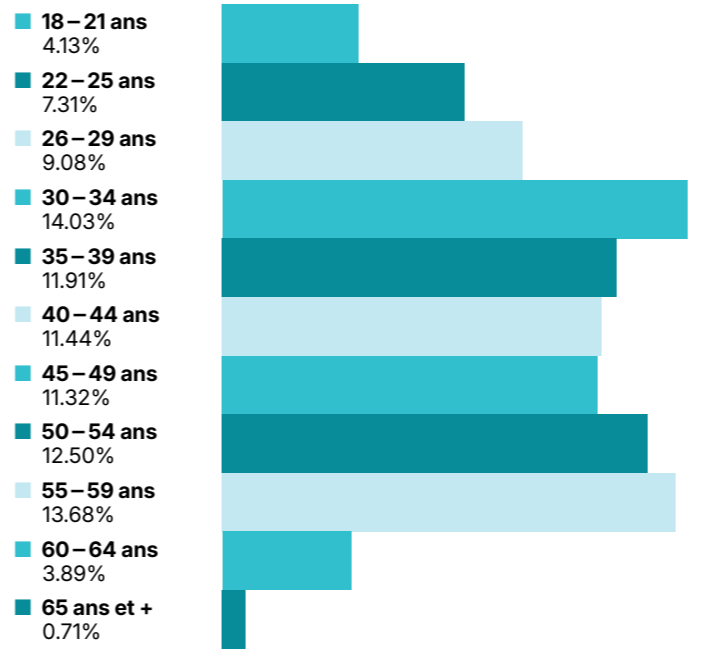


Vous souhaitez en savoir plus?



## Âge des bénéficiaires

En 2025, nous recensons au total 848 personnes bénéficiaires du RI, soit une hausse de 3.54% par rapport à 2024.



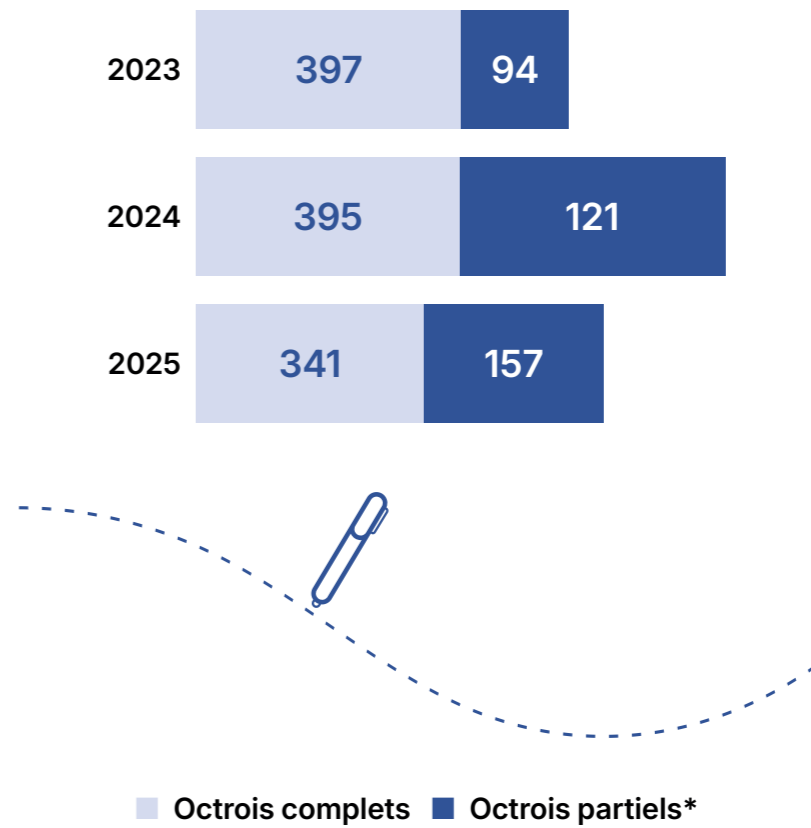
## Enquêtes RI

17 enquêtes effectuées, dont :

- 2 enquêtes préalable, dont 1 positive.
- 15 enquêtes, dont 10 ont abouti à fraude(s).
- 4 enquêtes réalisées avec observations secrètes.



## Évolution des dossiers PC Familles

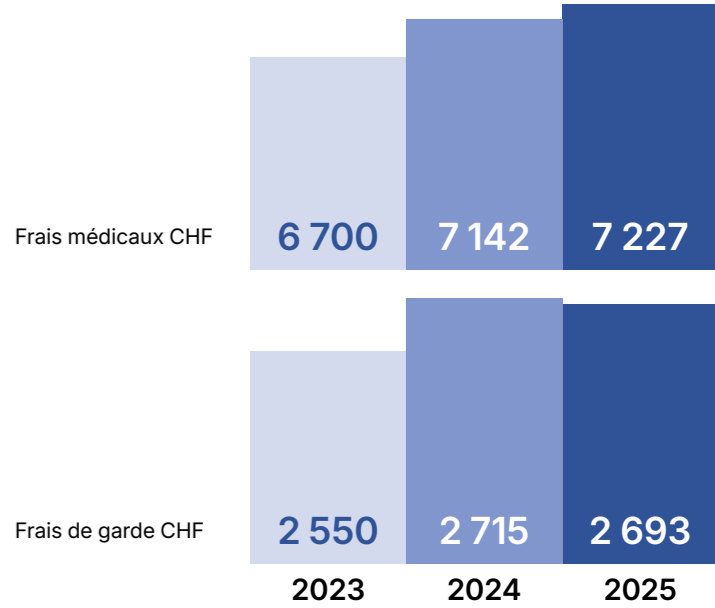


Octrois complets Octrois partiels\*

\*Sous certaines conditions, les frais de garde et de maladie peuvent être remboursés aux personnes qui n'ont pas droit aux PC Familles parce que leurs revenus sont légèrement supérieurs à leurs dépenses.

## Factures payées

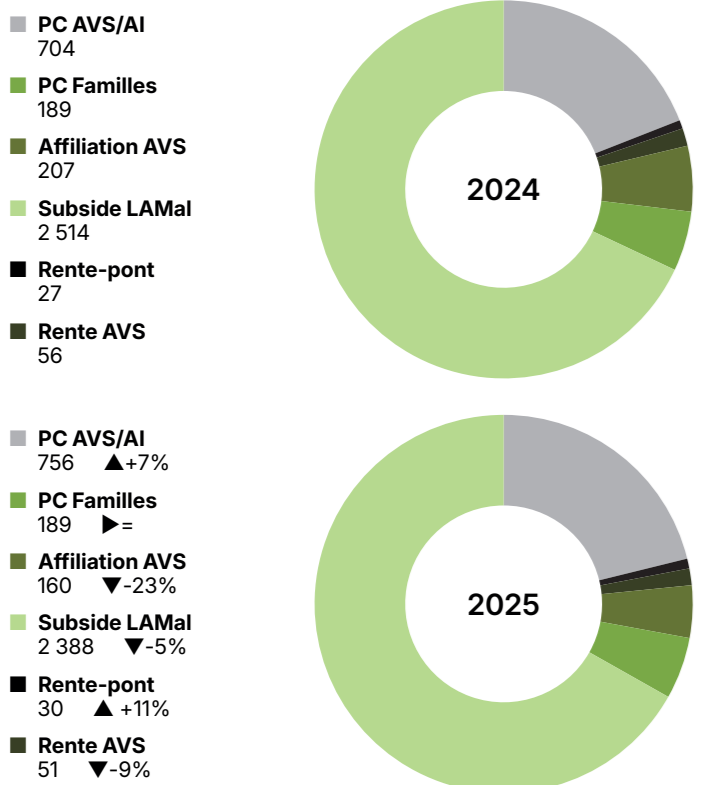
Les factures de frais médicaux et de garde d'enfants peuvent être prises en charge par le régime PC Familles à certaines conditions. Voici les volumes traités par notre centre régional de décisions de Morges :



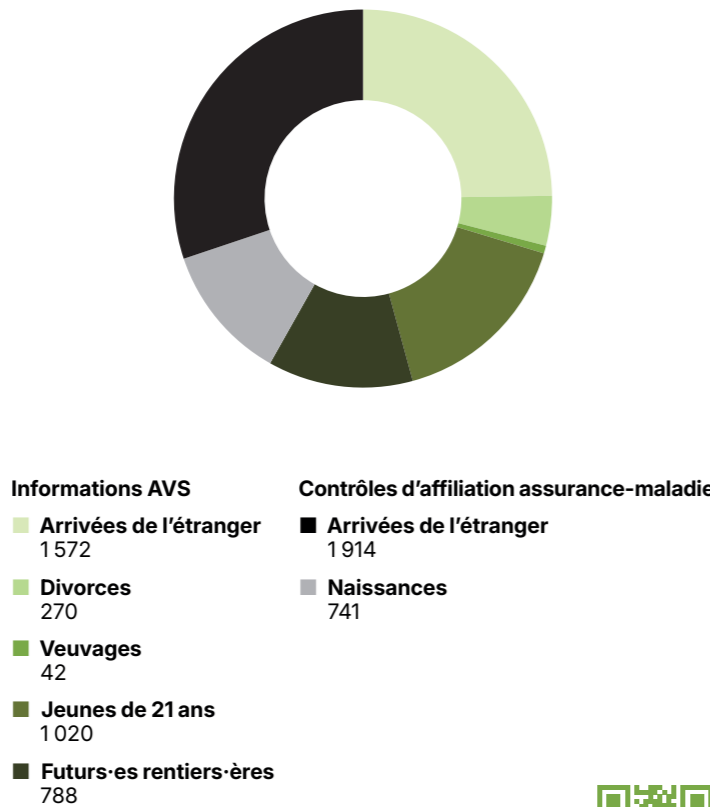
Vous souhaitez en savoir plus?



## Demandes de prestations



## Informations et contrôles

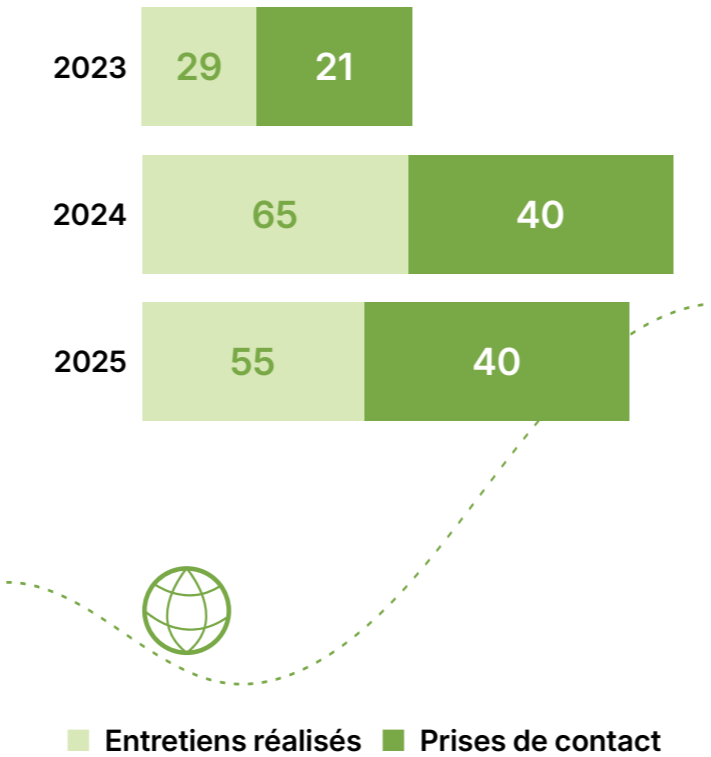


Vous souhaitez en savoir plus?



## Recrutement curateurs-rices

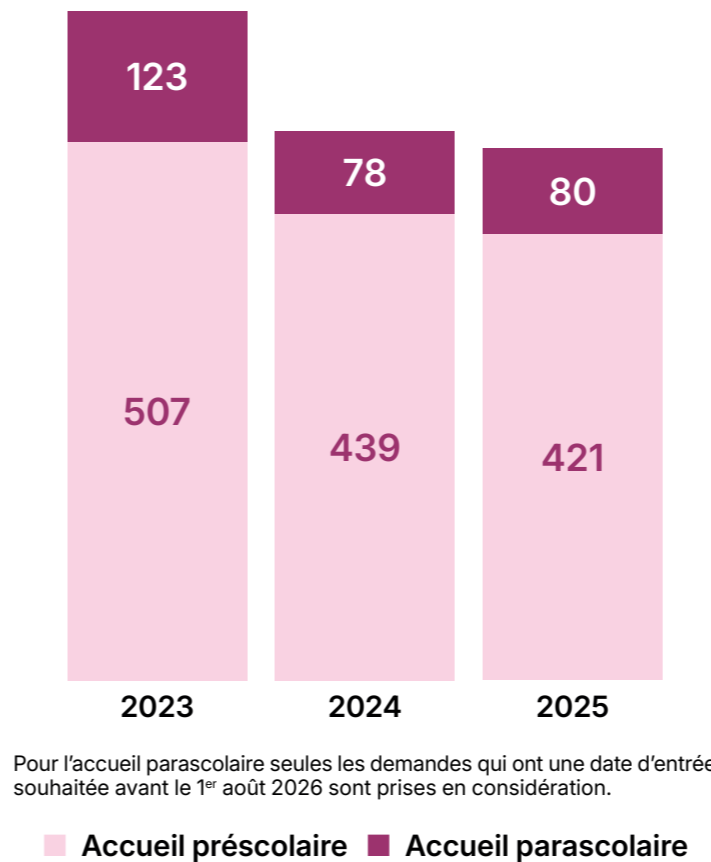
Les AAS sont également en charge d'effectuer les premiers entretiens des aspirant-e-s à l'activité de curateurs-rices volontaires et émettent un préavis quant aux dossiers des personnes rencontrées. La décision finale de nomination intervient dans un second temps par le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) et nous est, de ce fait, inconnue.



Entretiens réalisés Prises de contact

## Liste d'attente du Réseau AJEMA

À partir de 2023, pour l'accueil préscolaire, le chiffre indiqué inclut uniquement les enfants dont le congé maternité légal est terminé. De plus, seules les demandes actives en liste d'attente, renouvelées tous les 90 jours par les parents, sont prises en compte.



Pour l'accueil parascolaire seules les demandes qui ont une date d'entrée souhaitée avant le 1<sup>er</sup> août 2026 sont prises en considération.

Accueil préscolaire Accueil parascolaire

## Réponse aux besoins de placement

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des heures d'accueil de 2023 à 2025 pour l'ensemble du Réseau AJEMA.

Collectif préscolaire	1 154 612	1 294 634	1 108 780
Collectif parascolaire	1 514 324	1 609 466	1 227 956
Familial préscolaire	357 511	357 242	234 200
Familial parascolaire	139 807	125 392	100 946
<b>Total</b>	<b>3 166 253</b>	<b>3 386 734</b>	<b>3 196 675</b>
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>

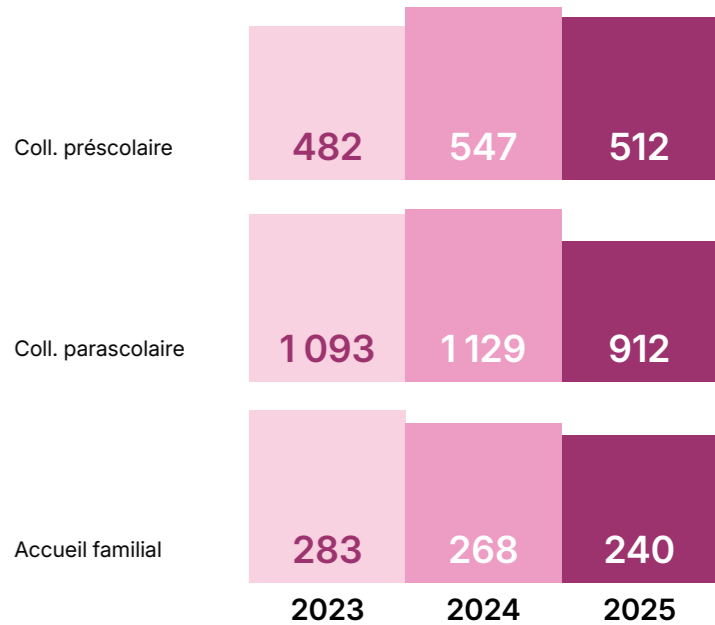


Vous souhaitez en savoir plus?



## Places autorisées

Le nombre de places autorisées correspond au nombre de places figurant sur l'autorisation d'exploiter délivrée par l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE).



La baisse s'explique par le départ au 31.07.2025 des communes de l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy) du Réseau AJEMA et des structures sises sur son périmètre.